



Règlement d'application relatif au stationnement

Tarifs des zones Secteur Lac

Eté : du 1^{er} mai au 30 septembre

- Toutes les zones : horodateurs

Horodateurs	
Gratuité	30 premières minutes
Tarif horaire	1.50 francs
Tarif forfaitaire journalier dès 6h	8.00 francs

Abonnements	Tarifs
7 jours	30.00 francs
1 mois	60.00 francs
Saison estivale	150.00 francs

Hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril

- Autres zones : réservées à l'hivernage des bateaux 18.00 francs par m2

Adopté par le Conseil communal le 8 juillet 2024.

Le Syndic
Fabien Monney



La Secrétaire
Marlyse Dubey